

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



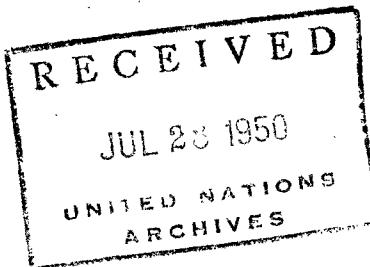
Distr.  
GÉNÉRALE

T/PET.8/5  
21 juin 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU CHEF SUPERIEUR TONGANIA

CONCERNANT LA NOUVELLE-GUINÉE

Note du Secrétaire général: Conformément à l'article 84 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle une communication non datée émanant du Chef Supérieur Tongania et concernant le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée. Cette communication a été transmise au Secrétaire général par la Mission de Visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Pacifique.



## COPIE

Nous sommes les très grands, les chefs, les missionnaires, les facteurs des villages, et le peuple tout entier. Nous venons vous poser une question très importante.

Pourquoi ne subissons-nous pas le même sort que les Européens?

Parce que notre roi est seul, et que nous sommes sous ses ordres.

1. Nous voulons que les ordres nous soient donnés par l'Assemblée générale de Canberra; l'Assemblée générale envoie ses ordres dans tous les pays, à Fidji, à Tonga, aux Salomon et ailleurs; nous devrions être traités de la même façon. Car les habitants de ces pays jouissent du même statut que les Européens; toutefois il n'en est pas ainsi en Nouvelle-Guinée.

2. Dans notre système nous ne savons pas qui nous devons suivre, et les ordres auxquels nous obéissons ne sont pas justes, comme le sont ceux des Européens.

3. Nous savons bien que tous les commerçants, les missions catholiques et les missions méthodistes de la Nouvelle-Guinée s'entendent pour tenir loin de nous l'ordre juste venu de l'Assemblée générale. Ils ne veulent pas que nous soyons comme les Européens.

4. Parfois nous demandons à payer le voyage de nos fils à Fidji, aux Salomon, à Tonga et en Australie pour qu'ils aillent à l'école là-bas, mais cela nous a été refusé.

Reçu au siège de l'Organisation des Nations Unies le 1er juin 1950

---

Note du Secrétariat de la Mission de visite des Nations Unies: Cette pétition a été présentée le 13 mai 1950 par le chef supérieur Tonganais, et a été accompagnée d'explications orales.